



CSE-Central GRDF du 25 novembre 2020

2_b. Déclaration CGT sur le bilan social

Monsieur le Président,

Au CSE-C du 22 octobre dernier, vous nous avez annoncé avoir travaillé sur l'attractivité et la fidélisation des chargés d'affaires par une étude proche d'être finalisée. La rémunération variable annoncée sera-t-elle ouverte à tous les chargés d'affaires ? Quand sera-t-elle effective ?

Vous nous indiquiez également rechercher des candidatures cadres sur ces postes. Le vivier interne ne semble donc pas suffisant. Est-ce le cas ? Le projet « Ingénierie en Réseau », initié en 2014 à l'initiative de la CGT ouvrait la plage D (gf 10 à 12) aux Chargés d'Affaires. Combien sont-ils en GF 12 aujourd'hui ?

Vous indiquiez, concernant les travailleurs en situation de handicap qu'un écart de rémunération, accumulé à une période de leur vie professionnelle, n'avait jamais été rattrapé. La direction indiquait que quelques situations mériteraient un examen particulier.

Ces discriminations avérées seront-elles réglées en 2021 ou faudra-t-il attendre qu'une contrainte financière vous-y oblige, comme l'index égalité homme/femme ?

À ce même CSE-Central, vous nous aviez proposé, monsieur le Président, d'apporter réponse aux questions relatives aux entretiens de mi-carrière à l'issue du CSE-C. Sauf erreur de notre part, nous n'avons eu aucune réponse aux questions suivantes :

Pour mémoire, l'accord GRDF relatif à la formation tout au long de la vie professionnelle et les accords astreinte, il est prévu pour les agents de plus de 45 ans un entretien individuel dit de jalonnement de carrière.

Sur les 4194 agents concernés, combien ont réellement fait cet entretien ? Comme demandé le 22 octobre, combien ont fait des VAE, ont changé de métier ou d'emploi ?

Cet engagement de réponse trouvera-t-il forme aujourd'hui ou restera-t-il au même stade que celui pris en juillet dernier concernant les réponses attendues lors du Rex EAOI, soit, un mythe ?

Nous vous avons demandé de nous indiquer la base juridique sur laquelle vous vous appuyez pour ne fournir aucune information sur les rémunérations des cadres supérieurs et dirigeants, ni dans le bilan social ni dans le rapport sur les rémunérations, cadres qui sont au nombre de 113 fin 2019. À défaut de nous fournir l'article du Code du travail sur lequel vous vous fondez, nous vous demandons de nous confirmer que les données du bilan social et du rapport sur les rémunérations de l'année prochaine intégreront ces informations. Oui ou non ?

Enfin, monsieur le Président, suite à votre constat partagé avec la CGT sur la faible utilisation du gf 7 en plage H et du GF 12 en plage D ou E, une stratégie de reconnaissance et de perspective professionnelle va-t-elle être mise en place à GRDF en 2021 et si oui, comment et combien d'agents seront concernés ?

Merci

À Paris,
Le 25 novembre 2020